

**GECI INTERNATIONAL**  
**Société anonyme au capital de 6.727.148,50 euros**  
**Siège social : 105 bis, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS**  
**326 300 969 RCS PARIS**

**AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Pour le cas où l'assemblée générale des titulaires de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») n'aurait pas pu valablement délibérer le vendredi 12 décembre 2008 faute de quorum, l'assemblée générale des BSA sera de nouveau convoquée le jeudi 18 décembre 2008 à 10 heures 30, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du conseil d'administration,
- désignation du représentant de la Masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- fixation du lieu où sont déposés, avec la feuille de présence, les pouvoirs des Titulaires des bons de souscriptions d'actions représentés et le procès-verbal de l'assemblée générale des Titulaires,
- approbation de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société de modifier la date limite d'exercice des 5.420.594 bons de souscription d'actions émis par le conseil d'administration de la Société lors de ses réunions en date du 15 juin 2007 et du 31 juillet 2007 (les « **BSA** »),
- pouvoirs pour formalités.

---

**Conditions et modalités de participation**

Les titulaires de BSA sont informés que la participation à ladite assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième (3) jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit tenus par l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société, **CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9** (« Caceis »).

Les titulaires de BSA au porteur désireux de participer à cette assemblée devront solliciter de leur intermédiaire bancaire ou financier habilité l'attestation de participation leur permettant soit d'assister personnellement à l'Assemblée, soit d'y participer ou de s'y faire représenter en y joignant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration qui leur est délivré sur demande par l'intermédiaire habilité, **CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9**.

L'attestation de participation et le formulaire de vote doivent, pour être pris en compte, parvenir à **CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9**, trois jours au moins avant la date fixée de l'assemblée générale.

La Société ou Caceis tient à la disposition des titulaires de BSA au siège social des formules de pouvoirs et de vote par correspondance.

Les documents d'information relatifs à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des titulaires de BSA au siège social de la Société et sur le site internet de la Société.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 novembre 2008 (parution n°135).

Le conseil d'administration